

ALERTE INFO-CENTRE TAJ

La Commission de Bruxelles dénonce la TVA à taux réduit des offres « triple play » en France

Paris, le 7 mai 2010

La Commission européenne met en demeure la France et les opérateurs français de télécoms de régulariser la TVA appliquée aux abonnements « triple play » (Internet, téléphone, télévision).

Le système actuel français partage la facture de télécom en deux avec un taux réduit à 5,5 % pour la moitié et un taux classique de 19,6 % pour l'autre moitié. Or d'après la législation européenne, le taux réduit de TVA s'applique aux services de diffusion de télévision, et non pas aux services d'accès internet ou de téléphone.

Les experts du cabinet Taj proposent de commenter avec vous les contours et répercussions possibles de cette décision :

- *Cette décision va-t-elle à l'encontre de l'exception fiscale européenne applicable aux produits culturels en ligne ?*
- *Sur quels fondements les opérateurs français de télécoms peuvent-ils défendre l'exception française ?*
- *Quelle était la raison politique de l'application du taux réduit de TVA aux factures de télécoms ?*
- *Une répercussion directe sur les prix des abonnements est-elle possible ?*
- *Les financements pris en charge par les opérateurs de télécoms (audiovisuel public, vidéos à la demande, offres légales de téléchargement) sont-ils menacés ?*
- *D'autres secteurs que les télécoms peuvent-ils être concernés ?*

Contacts presse

Vae Solis Corporate : Jérémy Seeman - 01 53 92 80 24 / Véronique Branger - 01 53 92 80 04

A propos de Taj

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 400 professionnels parmi lesquels 37 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 25 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 140 pays.

Pour en savoir plus, www.taj.fr ou www.taj-strategie.fr

A propos de Deloitte dans le monde

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du corporate finance, à ses clients du secteur public ou privé, de toute taille et de toute activité. Fort d'un réseau de firmes membres dans 140 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues afin d'accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 165 000 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d'excellence de service.

Les collaborateurs et associés de Deloitte sont unis par les mêmes engagements, fondés sur l'éthique professionnelle, les services à forte valeur ajoutée, le respect de l'individu et la richesse issue de notre diversité culturelle. Ils évoluent dans un environnement de travail favorable qui leur fait bénéficier de formation continue, de projets professionnels ambitieux et d'opportunités de carrière enrichissantes. Chaque professionnel de Deloitte contribue à renforcer notre engagement citoyen, à construire la confiance des marchés et à laisser une empreinte positive à toutes les actions entreprises.

Deloitte fait référence à Deloitte Touche Tohmatsu, un Verein suisse (association), et à son réseau de cabinets membres qui sont chacun constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about